

texte n'avait pas été imprimé, ce qui m'a étonné, et j'ai répondu que j'y verrais sans tarder, ce que j'ai fait, et on m'a assuré qu'il était imprimé. On m'a assuré en outre qu'au moment même de notre conversation le bill réimprimé était en train d'être placé dans la liasse sous le pupitre des députés à la Chambre des communes. Je ne sais pas quand le texte des témoignages et le bill réimprimé ont été livrés aux bureaux des députés ou déposés dans leur cause postale, mais je suis sûr qu'on l'a fait plus tôt aujourd'hui.

L'hon. M. Lambert: Le ministre est-il sûr que le fascicule n° 37 des témoignages a été distribué? Il se souviendra très bien que je lui ai dit que le fascicule n° 37 n'avait pas encore été imprimé et qu'il n'était pas disponible, bien que les députés pouvaient se procurer les numéros 34 à 36 s'ils allaient les chercher eux-mêmes à la salle de distribution. Je parle de la situation à une heure moins quart. A ce moment-là, le numéro 37 n'était pas prêt à être distribué, bien qu'il ait pu être imprimé.

L'hon. M. McIlraith: Je me suis informé sur ce point immédiatement après la conversation. Sans en être certain, il devrait être entre 12.30 et 1 heure. On m'a assuré que le document avait été imprimé, était prêt et avait été distribué.

L'hon. M. Ricard: Je viens de recevoir mon exemplaire.

L'hon. M. McIlraith: Je n'ai pas d'autre moyen pour m'en assurer.

Une voix: En anglais et en français?

L'hon. M. McIlraith: Oui, en anglais et en français.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Le rappel au Règlement qu'on vient de soulever porte sur une question trop sérieuse pour que le leader de la Chambre la traite avec autant de désinvolture. Oui, nous avons en notre possession—on l'a placé aujourd'hui dans sa liasse—le bill n° C-243 réimprimé ainsi que la modifié et en a fait rapport le comité de la défense nationale. Par conséquent, il nous faut un autre document auquel nous puissions nous reporter pour vérifier les articles modifiés. L'ancien bill a été enlevé de nos liasses. J'ai cherché mon exemplaire afin de commencer à faire des comparaisons. Évidemment, il nous faut un autre document. Nous avons l'habitude d'utiliser les *Procès-verbaux* où figuraient les modifications apportées aux bills.

Le 22 mars, lorsque le rapport du comité fut présenté, on a déclaré, comme mon honorable ami d'Edmonton-Ouest l'a signalé, qu'un autre rapport, renfermant les modifications apportées au bill, avait été rédigé et serait présenté. Ce dernier a été présenté aujourd'hui, mais, bien entendu, il ne peut figurer dans les *Procès-verbaux* avant demain. Le leader de la Chambre nous dit que le dernier rapport du comité de la défense nationale est disponible. Ce n'est pas exact. Je ne l'ai pas ici—à moins qu'on ne soit en train de nous le distribuer. (*Exclamations*)

A mon avis, c'est se rire de la Chambre des communes. Voici le page senior qui distribue des exemplaires du rapport final du compte rendu des témoignages—le numéro 37. J'aimerais être sûr que chaque membre reçoive ce rapport avant qu'on en vienne au débat de cet après-midi. On apporte une douzaine d'exemplaires et on les distribue à des gens en train de parler ou ayant déjà parlé à ce sujet; je veux bien, mais chacun des 265 représentants a le droit d'obtenir ce rapport. Il n'empêche, cependant, que la façon normale de procéder consiste à imprimer les amendements dans les *Procès-verbaux* que nous avons sur nos bureaux, et que les pages apportent quotidiennement. Nous voulons, dès maintenant, disposer de ces renseignements de base, et c'est là qu'ils doivent figurer. Tant que chaque député ne vous aura pas assuré, monsieur l'Orateur, qu'il possède le rapport n° 37, il ne convient pas de demander à cette institution de discuter ce projet de loi.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aimerais dire un mot au sujet du rappel au Règlement. Sans parler de ce que l'on pourrait appeler les exigences de la loi, auxquelles le ministre des Travaux publics attache une si grande importance, je pense, qu'il est injuste et déraisonnable de s'attendre à ce que les députés entreprennent l'étude d'une mesure de ce genre quand ils viennent seulement de recevoir le bill modifié et le compte rendu des délibérations du comité concerné. Ce n'est que vers midi trente ou une heure cet après-midi que j'ai reçu les fascicules n° 33, 35 et 36. Il y a deux ou trois minutes, j'ai pris connaissance pour la première fois du n° 37 qui renferme les amendements présentés au comité et qu'on vient de distribuer. Je n'ai pas eu l'exemplaire modifié du bill n° C-243. J'en ai trouvé la première version dans ma liasse en arrivant à la Chambre.